



M. Jérôme CHEREL
Président de la CDAMC 35
Mlle Magaly COLINDRE
Référent CDAMC 35

Rennes, le 27 septembre 2011

Objet : Charte de l'arbitrage saison 2011-2012

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

La Charte est une convention qui définit les obligations en matière d'arbitrage entre les clubs de la Fédération Française de Basket-ball. Seuls les clubs dont les rencontres sont à désignation sont concernés, c'est-à-dire :

- **Championnat de France** : Toutes les équipes séniors ou jeunes engagées en Championnat de France nécessitent un arbitre.
- **Championnat Régional** : Toutes les équipes séniors engagées en Championnat régional nécessitent un arbitre.
- **Championnat Départemental** : Chez les seniors, dans les divisions Pré-Région, Excellence et Promotion d'Excellence, toutes les équipes séniors engagées nécessitent un arbitre.

Afin de nous permettre la vérification de cette charte, nous vous demandons de compléter le formulaire ci-joint pour la saison 2011-2012 et de nous le retourner pour le 21 octobre 2011. Nous vous joignons aussi le document explicatif vous permettant de la remplir.

Si vous avez des difficultés pour remplir le document ou pour faire face aux obligations de cette charte, n'hésitez pas à nous contacter le lundi soir entre 18h et 20h : '02-99-54-67-51) pour que l'on puisse vous donner les éléments nécessaires.

Merci de nous retourner les documents demandés par courrier au :

Comité d'Ille et Vilaine de Basketball
CDAMC
13 B avenue de Cucillé
35065 Rennes Cedex

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président nos salutations sportives.

Président de la CDAMC35
Jérôme CHEREL

Secrétaire CDAMC35
Magaly COLINDRE

COMITE D'ILLE ET VILAINE DE BASKET-BALL